

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Communauté de Communes des deux Buëch

Séance du : 4 juin 2012

Convocation du : 25 mai 2012

Objet : **GESTION DU PATRIMOINE**
 Vente atelier charpente

Vente de l'atelier charpente à la SARL Garcin

L'an deux mille douze, le quatre juin à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Rabou, sous la présidence de M. Jean-Claude Salles, Premier Vice-Président.

Secrétaire de séance : Madame Martine Barbet

Etaient présents : G. Pitaval, B. Soulat, A. Chevalier, G. Jullien, G. Lesbros, JM Bermond, R. Basset, M. Barbet, M. Rosenstiel, M. Chautant, F. Roux, JC Salles, B. Faure, F. Regord, JL Pelloux, P. Aubin.

Excusés : Roger Fournel, Francis Reynaud, Monique Barthelemy, Michel Mescle, Gérard Garcin
Claudette Dargot remplacée par Nadège Lombard

Le premier Vice-Président Jean-Claude Salles, Président de séance par délégation, informe l'assemblée délibérante de l'évolution des transactions entre la Communauté de Communes des Deux Buëch et la SARL Garcin.

Un compromis de vente a été signé le 31 mai 2012 ; la vente devrait être réalisée au 30 septembre et pourrait être éventuellement prolongée.

Cependant les termes de la vente de l'atelier charpente à la SARL Garcin sont prêts.

Jean-Claude Salles soumet donc à l'avis du conseil :

- ⇒ la vente de l'atelier pour un coût TTC de 495 000 €
- ⇒ la vente du terrain attenant pour un coût TTC de 131 560 €

Après en avoir débattu, le conseil communautaire approuve à l'unanimité les termes de la vente, et autorise le Président à signer l'acte de vente.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20120604-De2012_65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2012
Publication : 07/06/2012

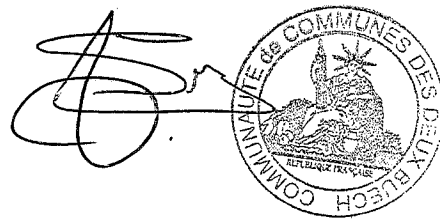
Pour le 1er Vice-Président



Votants = 17
Pour = 17
Contre = 0
Abstentions = 0

Ainsi fait et délibéré à Rabou, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le 1^{er} Vice-Président,
Jean-Claude Salles



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20120604-De2012_65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2012
Publication : 07/06/2012

Pour le 1er Vice-Président

